

**PROCES VERBAL N° 2026-07
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POISSON**

SEANCE DU 25 JUIN 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mathieu GUYOT de CAILA, Maire.

Conseillers présents : Xavier FORET, Isabelle BRIVET, Didier BERNARD, Corinne LORTON, Thierry VINCENT, Cécile DUMONTET, Nicole MÉLINE, Yves CHATILLON, Franck LABARGE, Julien PERRAUD, Charlène JACQUET, Mathilde COLIN.

Conseillers excusés : Jean-Marc AUDUC donne pouvoir à Mathieu GUYOT de CAILA, Jeanne BRIVET donne pouvoir à Xavier FORET.

Conseiller absent : néant

Pouvoir : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint, M. Julien PERRAUD a été nommé secrétaire de séance.

Sujets traités

Délibération. N°2026/064bis : Fixation du tarif de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Délibération. N°2026/065 : Fixation des tarifs de la restauration scolaire – Année scolaire 2026-2027.

Délibération. N°2026/066 : Adoption du règlement intérieur de la restauration scolaire.

Délibération. N°2026/067 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles d'accueil par les communes de résidence.

Délibération. N°2026/068 : Renouvellement des conditions pour la prise en charge des frais de restaurant scolaire à compter de l'année scolaire 2026.2027.

Délibération. N°2026/069 : Délibération portant suppression d'un emploi permanent et création d'un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet.

Délibération. N°2026/070 : Délibération portant suppression d'un emploi permanent et création d'un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet.

Délibération. N°2026/071 : Convention de superposition d'affectation pour les équipements du plan vélo sur le domaine public communal.

Délibération. N°2026/072 : Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de Poisson pour le projet pédagogique « Ouvrons-nous au street-art ».

Délibération. N°2026/073 : Attribution d'une subvention à l'association du comité des fêtes de Poisson.